

# Tout savoir sur la Taxonomie verte et la CSRD



## En Europe

### TAXONOMIE VERTE



Entrée en vigueur en **juin 2020**

Le système crucial pour différencier les pratiques véritablement durables du simple greenwashing.

### CSRD



Entrée en vigueur en **2022**

Reporting extrafinancier pour soutenir l'ambition du Pacte Vert vers la neutralité carbone d'ici 2050.

## QUI EST CONCERNÉ ?



**PME cotées en bourse**  
(dès 2027)

Hors micro-entreprises



**Entreprises non-européennes**  
(dès 2027)

Qui remplissent ces critères :  
> 150M € de CA  
Ayant une filiale ou succursale dans l'UE



**Entreprises > 250 salariés**  
(dès 2026)

Qui remplissent un critère :  
> 50M € de CA  
> 25M € de bilan

## VOS OBLIGATIONS

### CSRD

Reporting de durabilité annuel qui doit refléter les performances ESG d'une entreprise

- Impacts environnementaux
- Impacts financiers

Ce reporting devra faire l'objet d'une vérification obligatoire par un commissaire aux comptes (CAC) ou un organisme tiers indépendant (OTI)

### Taxonomie verte

Se conformer au moins à un des six objectifs environnementaux clés, sans porter préjudice aux autres.

## SANCTIONS ET RESPONSABILITÉS

- Sanctions financières et risques de réputation.
- En France, les amendes peuvent atteindre 75 000 € et jusqu'à 5 ans d'emprisonnement selon la nature de l'infraction.

Leasecom vous accompagne pour tous vos équipements (financés par Leasecom ou non)

Grâce à son Centre Technique de Reconditionnement



Solutions de traçabilité et de reporting automatisées et en temps réel.



Calcul de l'économie de CO2 réalisée par le réemploi ou la réutilisation des

## Pour en savoir plus sur les lois



CSRD



TAXONOMIE VERTE

## CONTACTEZ-NOUS

Leasecom

Camille DELALANDE

Spécialiste des normes environnementales  
Ancienne avocate

info@leasecom.fr